

Torraspapel Malmenayde est un acteur incontournable de la distribution de papiers et supports d'impression en France, avec une activité orientée vers les pôles graphique et non graphique.

Torraspapel Malmenayde s'appuie sur l'expérience et la puissance du groupe producteur Lecta et offre le service d'un distributeur généraliste, diversifié, centré sur le client, avec :

- Plus de 1000 produits disponibles sur stock, dans les domaines des papiers graphiques, numériques, bureautiques, visual communication, emballage et hygiène.
- 600 commandes par jour livrées sous 6 à 24 heures sur l'Île de France, et sous 24 à 48 heures dans les autres régions grâce à 4 centres de distribution basés en région parisienne, en région lyonnaise, en Aquitaine et dans le Sud.
- Un service de fabrication unique, avec une centaine de fournisseurs, du papier journal aux spécialités les plus complexes en passant par le couché et l'offset.
- Une équipe de professionnels passionnés par leur métier et experts dans leur domaine, animés par la volonté de mettre à disposition des clients, une sélection de produits qui répondent à leurs attentes de créativité, de prix, de services, de développement durable et de conseil.

Le groupe Lecta, auquel appartient Torraspapel Malmenayde, est un **producteur leader de papiers de spécialités à destination des marchés de l'étiquette et de l'emballage flexible, de papiers couchés** pour l'édition et l'industrie graphique, et d'autres supports d'impression à valeur ajoutée. Il dispose de 7 usines de production et vend 560 000 tonnes de papier en Europe du sud au travers de ses entités de distribution.

Le groupe Lecta est particulièrement **engagé en terme de développement durable** en introduisant des technologies de plus en plus respectueuses de l'environnement.

Plus d'informations sur le site www.lecta.com

Torraspapel Malmenayde s'engage à être une société citoyenne et responsable en matière de développement durable. Torraspapel Malmenayde s'assure notamment que ses fournisseurs mettent en œuvre une politique sociale et environnementale, en particulier dans la gestion durable des forêts, et qu'ils appliquent des plans d'économie des ressources naturelles et de maîtrise des consommations d'énergie et d'eau, de rejets industriels et d'emballages et déchets.

Torraspapel Malmenayde s'engage également à réduire son impact environnemental en recyclant ses propres déchets, et en limitant au maximum l'impact de ses propres transports par l'optimisation des chargements et des tournées.

Plus d'informations sur le site www.torraspapelmalmenayde.fr

SOMMAIRE

Papier toilette

PAPIER TOILETTE BOBINE MAXI JUMBO	P4
DISTRIBUTEUR MURAL	P5
PAPIER TOILETTE BOBINE MINI JUMBO	P5
DISTRIBUTEUR MURAL	P5
PAPIER TOILETTE PLIÉ V	P6
DISTRIBUTEUR MURAL	P6
ROULEAU PAPIER TOILETTE	P6
DISTRIBUTEUR MURAL	P6

Essuie-mains

ROULEAU CONTINU	P7
DISTRIBUTEUR MURAL	P7
ESSUIE MAINS PLIÉS Z	P8
ESSUIE MAINS PLIÉS V	P8
ESSUIE MAINS PLIÉS W	P8
DISTRIBUTEUR MURAL	P8

Savons, gel mains

SAVON CRÈME LIQUIDE	P9
GEL MAINS	P9
DISTRIBUTEUR MURAL	P9
SAVON MICROBILLES	P9
POMPES SPÉCIFIQUES BIDON	P9

Essuyage

BOBINE MAXI DÉVIDAGE CENTRAL	P10
DISTRIBUTEUR MURAL	P10
BOBINE MINI DÉVIDAGE CENTRAL	P11
DISTRIBUTEUR MURAL	P11
BOBINE NON TISSÉE MELTBLOW	P12
BOÎTE DISTRIBUTRICE NON TISSÉ	P12
BOBINE D'ESSUYAGE	P13
DÉROULEUR SUR PIED	P13
DÉROULEUR MURAL	P13
CHIFFON ESSUYAGE COTON	P13

Essuie-tout

BOÎTE DISTRIBUTRICE	P14
ROULEAU CLASSIQUE	P14
ROULEAU DÉVIDAGE CENTRAL	P14
BOÎTE MOUCHOIRS	P15
SERVIETTES	P15

Paramédical

DRAPS D'EXAMEN	P16
GANTS LATEX	P17
GANTS VINYLE	P17
GANTS NITRILE	P17

Sacs à déchets

SACS À DÉCHETS	P18
----------------------	-----

COMMENT CHOISIR VOTRE PAPIER TOILETTE ?

QUEL TYPE DE PAPIER TOILETTE ?

Simple épaisseur ou 1 pli : Le plus économique, absorption moyenne. Convient pour les endroits à fort passage (écoles, collectivités)

Double épaisseur ou 2 plis : Un excellent rapport qualité prix, résistant, absorbant et confortable

QUELS FORMATS ?

Les rouleaux : Pour les faibles passages (TPE, professions libérales)

Les mini jumbos : Passages moyens (restaurations, PME)

Les maxi jumbos : Forts passages, renouvellement moins fréquents (écoles, collectivités)

LES TEXTURES ?

Lisse : La douceur

Gaufré : Très doux, bonne cohésion des plis

1 MINI JUMBO = 10 ROULEAUX STANDARDS

1 MAXI JUMBO = 20 ROULEAUX STANDARDS

1 PAQUET DE FEUILLES = 20 ROULEAUX STANDARDS



Papier toilette Bobine MAXI JUMBO 380 m GRANDE AUTONOMIE DE FONCTIONNEMENT

- Extra doux
- Testé pour un délitage optimal dans les canalisations

- 100% pure ouate de cellulose
- Lisse
- 2 plis

RÉFÉRENCE	LAIZE	PRÉDÉCOUPE	CONDITIONNEMENT
159216	9,2 cm	25 cm	6 maxi jumbo
162187	8,6 cm	25 cm	6 maxi jumbo

Papier toilette Bobine MAXI JUMBO 350 m

ÉCONOMIQUE



- Ouate de cellulose recyclée
- Lisse
- 2 plis

RÉFÉRENCE	LAIZE	PRÉDÉCOUPE	CONDITIONNEMENT
159217	9,1 cm	25 cm	6 maxi jumbo

Papier toilette Bobine MAXI JUMBO 320 m

MAXI CONFORT



- Testé pour un délitage optimal dans les canalisations avec fort passage.
- Rouleau au gabarit des appareils standards des collectivités avec mandrin extractible.

- Pure ouate de cellulose
- Micro gaufré
- 2 plis

RÉFÉRENCE	LAIZE	PRÉDÉCOUPE	CONDITIONNEMENT
159218	9,2 cm	25 cm	6 maxi jumbo

PAPIER TOILETTE

Papier toilette rose Bobine continue MAXI JUMBO 650 m

LE PLUS ÉCONOMIQUE

- Plus confortable que les crépés habituels
- Testé pour un délitage optimal
- Grande autonomie de fonctionnement



RÉFÉRENCE	LAIZE	CONDITIONNEMENT
159219	8,9 cm	6 maxi jumbo

- Ouate crépée assouplie recyclée
- Lisse
- 1 pli

Distributeur mural pour Papier toilette MAXI JUMBO

Fonctionne indifféremment sur les rouleaux simple et double épaisseur, finitions lisses ou gaufrées.



- ABS blanc avec fenêtre de visualisation
- Diamètre Maxi jumbo 30 cm

RÉFÉRENCE	CONDITIONNEMENT
159220	1 distributeur

Papier toilette Bobine MINI JUMBO 180 m



- Ouate de cellulose recyclée
- Lisse
- 2 plis

RÉFÉRENCE	LAIZE	PRÉDÉCOUPE	CONDITIONNEMENT
159221	9,1 cm	35 cm	12 mini jumbo

Papier toilette Bobine MINI JUMBO type 200m MAXI CONFORT



- Testé pour un délitage optimal dans les canalisations
- Rouleau au gabarit des appareils standards des collectivités
- Mandrin extractible

- Pure ouate de cellulose
- Micro gaufré
- 2 plis

RÉFÉRENCE	LAIZE	PRÉDÉCOUPE	CONDITIONNEMENT
159222	9,2 cm	25 cm	12 mini jumbo
162188	8,6 cm	25 cm	12 mini jumbo

Distributeur mural pour papier toilette MINI JUMBO

Fonctionne indifféremment sur les rouleaux simple et double épaisseur, finitions lisses ou gaufrées.

- ABS blanc avec fenêtre de visualisation
- Diamètre Maxi jumbo 20 cm

RÉFÉRENCE	CONDITIONNEMENT
159223	1 distributeur



Photos non contractuelles



Papier toilette blanc plié en V

- 100% pure ouate de cellulose
- Lisse
- 2 plis
- 250 feuilles par paquet



RÉFÉRENCE	DIMENSIONS CM	CONDITIONNEMENT
159224	11 x 17	36 paquets
159225	11 x 21	36 paquets



Distributeur mural pour papier toilette en paquet

Préconisé en utilisation spécifique de paquets de papier plat enchevêtrés.

- ABS blanc
- Capacité maxi 500 feuilles (2 paquets double épaisseur)

RÉFÉRENCE	CONDITIONNEMENT
159226	1 distributeur



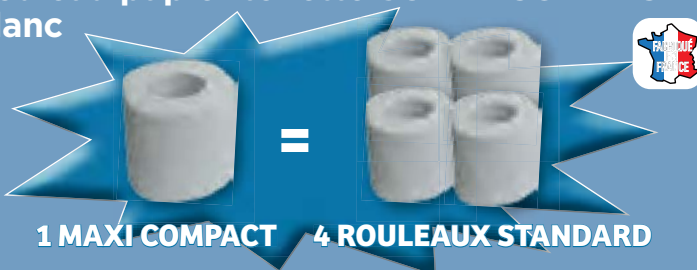
Rouleau papier toilette blanc traditionnel

- Micro gauffré
- 2 plis
- 200 feuilles par rouleau



RÉFÉRENCE	MATIÈRE	LAIZE	CONDITIONNEMENT
159227	100% pure ouate de cellulose blanchie non chlorée	9,7 cm	96 rouleaux
159228	Mélange pure cellulose et cellulose recyclée	9,5 cm	96 rouleaux

Rouleau papier toilette SUPER COMPACT blanc



- 100% pure ouate de cellulose
- Lisse
- 2 plis
- 500 feuilles par rouleau



RÉFÉRENCE	LAIZE	CONDITIONNEMENT
159229	9,2 cm	36 rouleaux

Distributeur mural pour 2 rouleaux de papier toilette traditionnel

- Permet l'utilisation de rouleaux type grand public, fonctionne indifféremment avec les rouleaux simple et double épaisseur, lisses ou gauffrés



- ABS blanc
- Capacité 2 rouleaux diamètre 12,7 cm

RÉFÉRENCE	CONDITIONNEMENT
159230	1 distributeur

QUELS SONT LES TYPES DE DISTRIBUTION D'ESSUIE-MAINS ?

L'essuie-mains enchevêtré :

Très pratique, la feuille suivante se met en place automatiquement.

Hygiénique, une seule feuille est manipulée à la fois.

Les différents pliages essuie-mains :

- **En V** : Pliage 2 panneaux, une feuille entraîne la suivante
- **En Z** : 3 panneaux, même caractéristiques qu'en V
- **En W ou M** : Format plus grand, un seul essuie main suffit pour un séchage»

Les rouleaux et les bobines

Très pratiques et économiques, les rouleaux et les bobines possèdent une autonomie exceptionnelle.

ROULEAUX CONTINUS

Rouleau continu essuie-mains 150 m SPÉCIAL CONTACT ALIMENTAIRE



- 100% pure ouate de cellulose
- Gaufré collé
- 2 plis

RÉFÉRENCE	LAIZE	DIAMÈTRE	CONDITIONNEMENT
159231	20 cm	19.6 cm	6 rouleaux

Rouleau continu essuie-mains 250 m POUR APPAREIL À DÉCOUPE



Positionnable dans les toilettes, en cuisine, laboratoires ou ateliers. Utilisation dans les appareils muraux avec système de découpe intégré.

- 100% pure ouate de cellulose extra douce
- Gaufré
- 1 pli

RÉFÉRENCE	LAIZE	DIAMÈTRE	CONDITIONNEMENT
159232	20 cm	19.8 cm	6 rouleaux



Distributeur mural à découpe automatique «Coup'Auto» manuel DÉCOUPE TOUS LES 26 CM

RÉFÉRENCE	CONDITIONNEMENT
159233	1 distributeur



Distributeur mural à détection électronique DÉCOUPE TOUS LES 28 CM




RÉFÉRENCE	CONDITIONNEMENT
159234	1 distributeur

- Lame de découpe intégrée en acier trempé
- Fonctionne sur les rouleaux de simple et double épaisseur
- Très hygiénique car l'opérateur ne touche pas l'appareil


- ABS blanc
- Diamètre rouleaux continus jusqu'à 20 cm

ESSUIE-MAINS PLIÉS




Essuie-mains PLIÉS EN Z

-  100% pure ouate de cellulose
-  Gaufré collé
-  2 plis




RÉFÉRENCE	DIMENSIONS	COULEUR		PAQUET	CONDITIONNEMENT
159235	22 x 22,5 cm	blanc	X	150 feuilles	25 paquets
159236	22 x 22,5 cm	bleu		125 feuilles	28 paquets



Essuie-mains blanc PLIÉS EN V

-  100% pure ouate de cellulose
-  Gaufré collé
-  2 plis




RÉFÉRENCE	DIMENSIONS		PAQUET	CONDITIONNEMENT
159237	21 x 21 cm		180 feuilles	20 paquets
159238	25 x 21 cm	X	180 feuilles	20 paquets

Essuie-mains blanc PLIÉS EN W



-  100% pure ouate de cellulose
-  2 plis



RÉFÉRENCE	DIMENSIONS	ASPECT		PAQUET	CONDITIONNEMENT
159240	22 x 35 cm	Gaufré		100 feuilles	30 paquets
159239	22 x 35 cm	Lisse	X	125 feuilles	30 paquets
159241	22 x 35 cm	Lisse		125 feuilles	24 paquets

Distributeur mural pour essuie-mains pliés

- Fonctionne indifféremment sur les simple et double épaisseur
- Permet l'utilisation d'essuie-mains pliés C, V, W et Z

-  ABS blanc
-  Capacité largeur maxi 26 cm



RÉFÉRENCE	CONDITIONNEMENT
159242	1 distributeur





Savon crème liquide concentré pour les mains

BIDON DE 5 LITRES

- Ce savon non abrasif laisse la peau douce, évite le dessèchement cutané et les risques de dermatose
- Testé dermatologiquement
- Ce savon convient au lavage des mains dans les bureaux, magasins ou ateliers



-  Liquide épais / Violet nacré
-  Parfum Floral / Agrumes

RÉFÉRENCE	CONDITIONNEMENT
 159280	 4 bidons



Gel mains concentré ANTISEPTIQUE BACTÉRICIDE

BIDON DE 5 LITRES

- Particulièrement recommandé pour l'antiseptie des mains en milieu hospitalier
- Contient des agents adoucissants

RÉFÉRENCE	CONDITIONNEMENT
 159281	 4 bidons

Distributeur mural de savon liquide









-  ABS blanc avec fenêtre de visualisation
-  Contenance 900 ml

RÉFÉRENCE	CONDITIONNEMENT
 159282	 1 distributeur

Savon microbilles SUPER ACTIF pour les mains fortement souillées

BIDON DE 5 LITRES



- Ce savon non abrasif laisse la peau douce, évite le dessèchement cutané et les risques de dermatose
- Testé dermatologiquement

RÉFÉRENCE	SOLVANTÉ	COULEUR	PARFUM	CONDITIONNEMENT
 159283	 X	 Rouge	 Agrumes	 4 bidons
159284		 Bleu	 Agrumes	 4 bidons



Pompes spécifiques pour bidon savons microbilles



RÉFÉRENCE	CONDITIONNEMENT
 159285	 1 pompe

COMMENT CHOISIR VOTRE PRODUIT D'ESSUYAGE ?

BOBINES À DÉVIDAGE CENTRAL RAPIDE ET PRATIQUE POUR L'ESSUYAGE DES SURFACES ET DES MAINS

Bobines blanches : Essuyage fin et délicat (milieux médicaux, collectivités)

Bobines chamois : Essuyage lourd, fréquents et tout venant, travaux sales (milieux industriels, ateliers, stations service)

Bobines bleues : Essuyage industriel, agro alimentaire



Bobine d'essuyage Maxi DÉVIDAGE CENTRAL 450 feuilles DOUBLE ÉPAISSEUR



RÉFÉRENCE	MATIÈRE	LAIZE	PRÉDÉCOUPE	DIAMÈTRE	ASPECT	CONDITIONNEMENT
162186	Ouate de cellulose recyclée	18,3 cm	22 cm	19 cm	Gaufré collé	6 bobines
159293	Ouate de cellulose recyclée	19,6 cm	30 cm	17,5 cm	Lisse	6 bobines
159295	100% pure ouate de cellulose	20 cm	25 cm	18,5 cm	Gaufré collé	6 bobines

Bobine d'essuyage DÉVIDAGE CENTRAL 450 feuilles DOUBLE ÉPAISSEUR



- Convient aux essuyages de pièces ou comme essuie mains
- Produit destiné à l'usage en atelier ou laboratoires alimentaires

RÉFÉRENCE	MATIÈRE	LAIZE	PRÉDÉCOUPE	DIAMÈTRE	ASPECT	CONDITIONNEMENT
159294	Ouate de cellulose recyclée	19,8 cm	25 cm	19,5 cm	Gaufré collé	6 bobines



Distributeur mural pour bobines à dévidage central pour 450 feuilles

- Permet l'utilisation de tous types de rouleaux à dévidage central
- Fonctionne indifféremment sur les 1 ou 2 plis, lisses ou gaufrés
- Utilisation en laboratoires, cuisines, toilettes de bureaux ou milieu hospitalier

- 📦 ABS blanc avec fenêtre de visualisation
- 🕒 Capacité 1 bobine de diamètre maxi 20,5 cm

RÉFÉRENCE	CONDITIONNEMENT
159298	1 distributeur



QUEL PRODUIT ? POUR QUELLE UTILISATION ?

	PAPIER	TEXTILE	NON TISSÉ
Quel produit ?	Ouate de cellulose	Chiffons classiques en tissu réutilisables : grande résistance, fort pouvoir absorbant	Plus absorbant, moins encombrant et moins lourd que le textile
Quelle utilisation ?	Standard: essuyage courant pour liquides, poussière, essuyage des mains	Parfait pour les graisses, hydrocarbures, etc...	Grande résistance et capacité d'absorption. Idéal pour les solvants, encres, acides, huiles, graisses

Bobine d'essuyage Mini DÉVIDAGE CENTRAL Blanc 200 feuilles SPÉCIAL CONTACT ALIMENTAIRE



- La ouate de cellulose de qualité supérieure allie résistance, souplesse et douceur
- Destiné à l'utilisation en milieu alimentaire, recommandé dans la méthode HACCP
- Peu pelucheux, convient aussi aux applications d'essuyage fines

- 🌲 100% pure ouate de cellulose
- 👉 Lisse
- 📄 2 plis

RÉFÉRENCE	LAIZE	PRÉDÉCOUPE	DIAMÈTRE	CONDITIONNEMENT
159294	20 cm	30 cm	14 cm	6 bobines



Bobine d'essuyage Mini DÉVIDAGE CENTRAL Blanc 200 feuilles



- 🌲 100% pure ouate de cellulose
- 👉 Gaufré collé
- 📄 2 plis

RÉFÉRENCE	LAIZE	PRÉDÉCOUPE	DIAMÈTRE	CONDITIONNEMENT
159294	20 cm	25 cm	13,3 cm	6 bobines



Distributeur mural pour bobines à dévidage central pour 200 feuilles

- 📄 ABS blanc avec fenêtre de visualisation
- 🕒 Capacité 1 bobine de diamètre maxi 14,4 cm

RÉFÉRENCE	CONDITIONNEMENT
159299	1 distributeur

QU'EST-CE-QUE LE NON TISSÉ ?

C'est un assemblage de fibres (synthétiques et/ou naturelles) obtenu autrement que par tissage ou tricotage

COMMENT CHOISIR VOTRE CHIFFON NON TISSÉ?

Essuyage délicat : Imprimerie, cuisine, mécanique de précision, optique

Essuyage polyvalent : Industrie, garages, maintenance industrielle

Essuyage exigeant : Imprimerie, industrie électronique ou chimique

Bobine d'essuyage en NON TISSÉ MELTBLOW thermoformé Bleu 200 feuilles

SPÉCIAL IMPRIMERIE

- Utilisation en imprimerie, ateliers industriel, mécanique, carrosserie...
- Produit super résistant même imbibé, excellente tenue aux solvants et hydrocarbures
- Particulièrement adapté aux applications de désencrage, dégraissage, et essuyage de fluides.
- Très faible dégagement de particules



RÉFÉRENCE	MATIÈRE	ASPECT	LAIZE	PRÉDÉCOUPE	CONDITIONNEMENT
159300	Polypropylène hydrophile calandré	Relief type «étoiles»	32 cm	38 cm	2 bobines

Boîte distributrice de chiffons torchons d'essuyage NON TISSÉ SUPERSOFT SUPER RÉSISTANT MÊME IMBIBÉ



- Possède la souplesse et le toucher d'un chiffon textile coton traditionnel, mais plus régulier
- Très faible dégagement de particule convenant particulièrement aux applications délicates
- Utilisation en ateliers industriels, imprimerie, milieu alimentaire
- Applications de désencrage, dégraissage, essuyage de fluides, égoutage



RÉFÉRENCE	MATIÈRE	FORMAT	CONDITIONNEMENT
159301	Mélange de fibres cellulose et polypropylène	36 x 40 cm	3 boîtes

Bobine d'essuyage Blanc 1000 feuilles DOUBLE ÉPAISSEUR



RÉFÉRENCE	MATIÈRE	LAIZE	PRÉDÉCOUPE	ASPECT	Ecolabel	CONDITIONNEMENT
159302	100% pure ouate de cellulose	25 cm	35 cm	Lisse	x	2 bobines
159304	100% pure ouate de cellulose	21 cm	25 cm	Gaufré collé	x	2 bobines
159303	100% fibres recyclées	21 cm	30 cm	Lisse		2 bobines



Bobine d'essuyage Chamois 100% RECYCLÉ DOUBLE ÉPAISSEUR



RÉFÉRENCE	LAIZE	PRÉDÉCOUPE	ASPECT	FEUILLES	CONDITIONNEMENT
159305	21 cm	30 cm	Lisse	1000 feuilles	2 bobines
159306	23 cm	25 cm	Gaufré collé	800 feuilles	2 bobines

Dériveurs pour bobines d'essuyage

- En métal laqué blanc
- Compatible avec toutes les bobines industrielles
- Accepte tous types de mandrins connus sur le marché
- Equipé d'une barre d'appui découpe
- Utilisation en ateliers industriels ou mécanique

	RÉFÉRENCE	DIAMÈTRE MAXI	CONDITIONNEMENT
Dériveur sur pied	159307	37 cm	1 dériveur
Dériveur mural	159308	30 cm	1 dériveur

Dériveur sur pied



Dériveur mural



Chiffons d'essuyage

BOÎTES DISTRIBUTRICES VRAC 10 KG

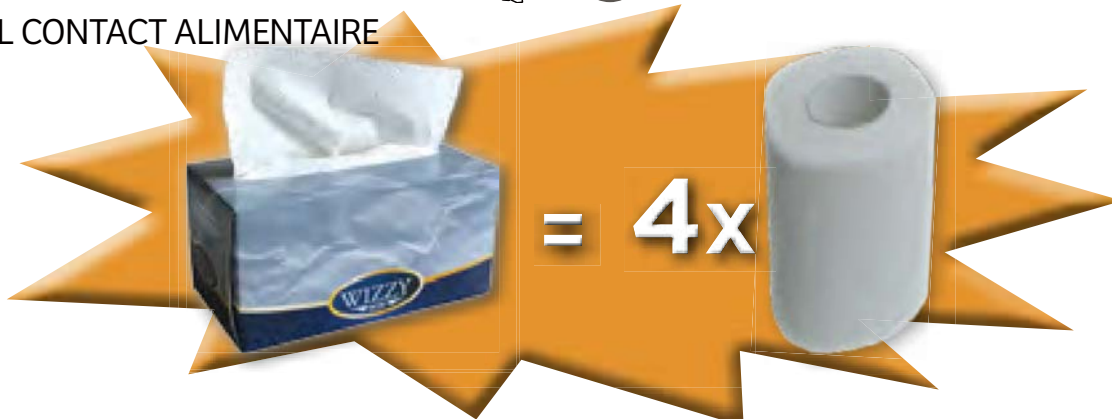


- Utilisation en ateliers industriels ou mécaniques, y compris travaux de précision
- Applications de dégraissage

RÉFÉRENCE	COULEUR	ORIGINE	TYPE D'APPLICATION	SÉLECTION
159309	Couleurs mélangées à dominante foncée	Tee-shirts coton	Applications fines	Qualité supérieure. Très absorbant, matière douce à priori non pelucheuse.
159311	Blanc	Tee-shirts coton	Applications fines	
162655	Blanc	Draps coton	Applications fines	
159310	Blanc	Blouses coton	Tous types d'applications	Qualité polyvalente.



Boîtes distributrices d'essuie-tout SPÉCIAL CONTACT ALIMENTAIRE



1 boîte de 180 feuilles = 4 rouleaux d'essuie tout classiques

- 100% Pure ouate de cellulose
- Gaufré collé
- 2 plis

RÉFÉRENCE	FORMAT	FEUILLES	CONDITIONNEMENT
159243	21 x 21 cm	Boîte de 180 feuilles	15 boîtes
159244	25 x 21 cm	Boîte de 90 feuilles	12 boîtes



Rouleaux d'essuie-tout CLASSIQUE 50 feuilles SUPER ABSORBANT



- Destiné principalement à l'utilisation en milieu alimentaire
- Très absorbant, épaisseur double
- Tenue des plis solide garantie par assemblage point à point

- 100% Pure ouate de cellulose
- Gaufré collé
- 2 plis

RÉFÉRENCE	LAIZE	PRÉDÉCOUPE	CONDITIONNEMENT
159245	23 cm	22 cm	40 rouleaux

Rouleaux d'essuie-tout PREMIUM DÉVIDAGE CENTRAL 200 feuilles



TRIPLE ÉPAISSEUR, ULTRA ABSORBANT ET RÉSISTANT

Positionnable dans toilettes, cuisines, ateliers

- 100% Pure ouate de cellulose
- Gaufré collé
- 3 plis

RÉFÉRENCE	LAIZE	PRÉDÉCOUPE	CONDITIONNEMENT
159246	22 cm	24 cm	12 rouleaux





Boîte rectangulaire de MOUCHOIRS Extra blanc Double épaisseur

100% PURE OUATE DE CELLULOSE VIERGE QUALITÉ EXTRA DOUCE

RÉFÉRENCE	FORMAT	BOÎTE	CONDITIONNEMENT
159247	21 x 21 cm	100 mouchoirs	40 boîtes

Boîte rectangulaire de MOUCHOIRS blanc Double épaisseur

100% PURE OUATE DE CELLULOSE

RÉFÉRENCE	FORMAT	BOÎTE	CONDITIONNEMENT
162189	22 x 17 cm	100 mouchoirs	40 boîtes

SERVIETTES blanches lisses Simple épaisseur

100% PURE OUATE DE CELLULOSE



RÉFÉRENCE	FORMAT	PLIAGE	PAQUET	CONDITIONNEMENT
159248	30 x 30 cm	En quatre	200 serviettes	15 paquets
159249	30 x 30 cm	Décalé	133 serviettes	30 paquets



SERVIETTES blanches Bords gaufrés Double épaisseur

100% PURE OUATE DE CELLULOSE



RÉFÉRENCE	FORMAT	PLIAGE	PAQUET	CONDITIONNEMENT
159250	30 x 30 cm	En quatre	100 serviettes	30 paquets
159251	40 x 40 cm	En quatre	100 serviettes	20 paquets



Draps blancs pour tables d'examen Longueur 52,5 m



DOUCEUR ET ABSORPTION

Bonne capacité de résistance dans les deux sens

Ouate blanche recyclée désencrée assouplie

2 plis

RÉFÉRENCE	LAIZE	PRÉDÉCOUPE	ASPECT	FORMATS	CONDITIONNEMENT
159252	50 cm	35 cm	Lisse	150	12 rouleaux

Draps forts blancs pour tables d'examen Grand modèle Longueur 57 m



EXCELLENTES CARACTÉRISTIQUES MÉCANIQUES

Résistance dans les deux sens, douceur, capacité d'absorption

100% Pure ouate de cellulose

2 plis



RÉFÉRENCE	LAIZE	PRÉDÉCOUPE	ASPECT	FORMATS	CONDITIONNEMENT
159253	50 cm	38 cm	Lisse	150	12 rouleaux
162190	50 cm	190 cm	Lisse	30	12 rouleaux



Draps blancs pour tables d'examen POINT A POINT Longueur 47 m



CONFORT D'UTILISATION OPTIMUM

100% Pure ouate de cellulose

2 plis

RÉFÉRENCE	LAIZE	PRÉDÉCOUPE	ASPECT	FORMATS	CONDITIONNEMENT
159254	50 cm	35 cm	Gaufré collé	135	9 rouleaux

Draps bleu ouate plastifiée pour tables d'examen Longueur 57 m



HAUT DE GAMME

- Technologie contre collée imperméable
- Très résistant, imperméable, présente deux faces matière pour un confort d'utilisation optimal
- Une face ouatée pour le patient / une face imperméable côté diwan d'examen

Ouate + Polyéthylène

1 pli

RÉFÉRENCE	LAIZE	PRÉDÉCOUPE	ASPECT	FORMATS	CONDITIONNEMENT
159255	50 cm	38 cm	Gaufré collé	150	6 rouleaux



Boîte de 100 gants LATEX Crème

- Longueur de 24 cm
- Ambidextres à usage unique
- Compatibles contact alimentaire



Gants Latex Poudrés Crème

RÉFÉRENCE	TAILLE	CONDITIONNEMENT
159256	S T 6/7	10 boîtes
159257	M T 7/8	10 boîtes
159258	L T 8/9	10 boîtes
159259	XL T 9/10	10 boîtes

Gants Latex Non poudrés Crème

RÉFÉRENCE	TAILLE	CONDITIONNEMENT
159260	S T 6/7	10 boîtes
159261	M T 7/8	10 boîtes
159262	L T 8/9	10 boîtes
159263	XL T 9/10	10 boîtes

Boîte de 100 gants VINYLE Crème

- Longueur de 24 cm
- Ambidextres à usage unique
- Compatibles contact alimentaire



Gants Vinyle Poudrés Crème

RÉFÉRENCE	TAILLE	CONDITIONNEMENT
159264	S T 6/7	10 boîtes
159265	M T 7/8	10 boîtes
159266	L T 8/9	10 boîtes
159267	XL T 9/10	10 boîtes

Gants Vinyle Non poudrés Crème

RÉFÉRENCE	TAILLE	CONDITIONNEMENT
159268	S T 6/7	10 boîtes
159269	M T 7/8	10 boîtes
159270	L T 8/9	10 boîtes
159271	XL T 9/10	10 boîtes

Boîte de 100 gants Non poudrés NITRILE Bleu

- Longueur de 24,5 cm
- Ambidextres à usage unique
- Compatibles contact alimentaire



RÉFÉRENCE	TAILLE	CONDITIONNEMENT
159272	S T 6/7	10 boîtes
159273	M T 7/8	10 boîtes
159274	L T 8/9	10 boîtes
159275	XL T 9/10	10 boîtes

Boîte de 100 gants Non poudrés NITRILE Noir

- Longueur de 24 cm
- Ambidextres à usage unique
- Compatibles contact alimentaire








RÉFÉRENCE	TAILLE	CONDITIONNEMENT
159276	S T 6/7	10 boîtes
159277	M T 7/8	10 boîtes
159278	L T 8/9	10 boîtes
159279	XL T 9/10	10 boîtes

SACS À DÉCHETS

Sacs à déchets polyéthylène HAUTE DENSITÉ

- Sac fond étoilé avec lien dans le soufflet
- 100% recyclés et recyclables
- Leur combustion n'entraîne aucune vapeur nocive ou corrosives





RÉFÉRENCE 	CAPACITÉ 	COULEUR 	ÉPAISSEUR mμ	DIMENSIONS 	CONDITIONNEMENT 
159286	20 litres	Blanc	9 microns	45 x 48 cm	50 rouleaux de 20 sacs
159287	30 litres	Noir	11 microns	50 x 65 cm	10 rouleaux de 50 sacs
159288	50 litres	Noir	13 microns	68 x 75 cm	10 rouleaux de 50 sacs



Sacs à déchets polyéthylène Noir BASSE DENSITÉ BASSE DENSITÉ = MEILLEURE RÉSISTANCE À LA DÉFORMATION



- Sac en rouleaux prédécoupés avec lien
- 100% recyclés et recyclables
- Leur combustion n'entraîne aucune vapeur nocive ou corrosive

RÉFÉRENCE 	CAPACITÉ 	ÉPAISSEUR mμ	DIMENSIONS 	CONDITIONNEMENT 
159289	100 litres	40 microns	82 x 85 cm	8 rouleaux de 25 sacs
159290	110 litres	40 microns	70 x 105 cm	8 rouleaux de 25 sacs
159291	130 litres	50 microns	82 x 115 cm	4 rouleaux de 25 sacs
159292	150 litres	55 microns	82 x 130 cm	5 rouleaux de 20 sacs

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

Article 1- GENERALITES

La vente des produits de Torrassapapel Malmenayde est régie par les conditions de vente suivantes :

Ces conditions de vente sont réputées acceptées sans réserve par l'acheteur, sauf dérogation écrite du vendeur. Les présentes conditions primeront sur les conditions générales de l'acheteur. Sauf disposition contraire convenue expressément entre le vendeur et l'acheteur, les présentes conditions générales de vente sont applicables à toute vente de papier effectuée dans les Etats membres de l'Espace Economique Européen. En cas de contradiction entre les présentes conditions et celles des acheteurs, et sauf convention contraire expresse entre les parties, les dispositions des présentes conditions s'appliqueront, et non celles des acheteurs.

Au cas où il existerait une contradiction ou une différence entre les conditions générales de vente des fabricants de papiers et cartons de l'Union Européenne et les présentes conditions, ce sont ces dernières qui devront recevoir application comme constituant la convention particulière entre le fournisseur et le client.

Sauf accord contraire entre les parties, la législation du pays du vendeur s'applique au contrat de vente pour tout ce qui n'est pas prévu aux présentes conditions générales. Les présentes conditions s'imposent et sont applicables même si elles s'opposent à un texte de portée générale. En cas de silence du contrat, des présentes conditions ou de la législation du pays vendeur, sur un point particulier, il sera fait appel aux incoterms pour toutes les dispositions aux présentes conditions générales de vente.

Article 2- PRIX

Les prix des tarifs du vendeur, sauf indication contraire, s'entendent hors taxes, franco, en France métropolitaine. Des frais de port peuvent être appliqués pour les livraisons dans certains départements ou pour de faibles tonnages. Pour tout cumul de facturation, journalier inférieur à 200 euros, le prix de la première colonne de notre tarif servira de référence de tarification. Les prix figurant sur les tarifs ne constituent pas un engagement et peuvent être modifiés, sans préavis. Ils sont donnés à titre indicatif, seuls les prix négociés et convenus entre les parties constituent un engagement de part et d'autre. Les prix dont font état les tarifs sont limités aux quantités disponibles en stock chez le vendeur à réception de la commande.

Le tarif en vigueur est consultable soit sur le catalogue du vendeur qui est disponible sur simple demande au siège social, soit sur le Site internet du Vendeur: www.torrassapapelmalmenayde.fr

Article 3- COMMANDE ET CONFIRMATION DE COMMANDE

1- La commande

1- Les commandes sur stock et par téléphone engagent l'acheteur dès réception de l'appel téléphonique. Les commandes sur fabrication doivent être impérativement écrites.

2- Toute commande, qu'elle soit écrite ou téléphonique, doit comporter :

Le nom complet, l'adresse précise, le numéro du registre du commerce et des sociétés ou de celui des métiers, la forme sociale de l'acheteur
La référence à une offre éventuelle
La quantité, soit précise, soit avec minima et/ ou maxima
La qualité en précisant la sortie, la marque ou la

référence à un échantillon fourni
Le grammage
La dimension
La présentation, le paquetage et éventuellement l'équerrage
Les délais souhaités pour la livraison
Le lieu de livraison
Les modalités de livraison
Le prix et les conditions de paiement
S'il s'agit de bobines et outre le grammage, leur largeur, leur diamètre, le diamètre intérieur des mandrins, le mode de chargement en "fût" ou en "roule".
Dans le cas où l'acheteur exige un sens de fabrication, il doit l'indiquer de façon très précise sur le bon de commande.

2- La confirmation de commande

Toute commande reçue de l'acheteur ou de son mandataire fera l'objet d'une acceptation écrite par tous moyens du vendeur qui constituera dans ce cas les conditions particulières.

3- Commande Express

Torrassapapel Malmenayde dénomme, comme modalité particulière de vente, «Commandes Express» toute commande effectuée par des utilisateurs ponctuels (particuliers ou entreprises), n'étant pas enregistrés dans la base clients de Torrassapapel Malmenayde et par conséquent n'étant pas couverts par l'assurance-crédit de Torrassapapel Malmenayde.

Les utilisateurs de ce service «Commande Express» pourront effectuer leurs achats de la manière suivante :

- Les produits seront achetés uniquement via la plateforme e-commerce www.torrassapapelmalmenayde.fr

- Un formulaire comportant les données suivantes (nom personnel ou de société, adresse, code postal, email, n° de téléphone et Siret) devra être rempli pour chaque commande.

- Ce service est réservé uniquement à la région Ile-de-France (départements 75, 77, 78, 91, 92, 93, 94, 95).

- Le montant minimum de la commande devra être de 60€ HT.

- Suivant le choix de l'utilisateur, la commande sera livrée par transporteur habituel (forfait de 20€ de port) ou à disposition pour enlèvement par ses soins à l'entrepôt de TPM suivant la procédure habituelle.

- Le paiement de cette commande se fera exclusivement par carte de crédit.

Les présentes Conditions Générales de Vente sont applicables tant qu'elles ne sont pas en opposition avec cette modalité particulière de vente.

Les autres Conditions ou Avis figurant sur le site Internet sont applicables également pour les utilisateurs du service «Commande Express».

Article 4- LIVRAISON

Les délais de livraison de fabrication courent à compter de la date d'acceptation de commande ou de toutes modifications apportées après l'enregistrement de celle-ci et dont l'acheteur a été informé. Faute de spécification du caractère impératif du délai ou de la date de livraison dans la confirmation de commande, ce délai ou cette date ne sont donnés qu'à titre indicatif.

Dans le cas d'un retard de livraison de fabrication dont l'acheteur n'aurait pas été informé, celui-ci pourra, après mise en demeure, demander la résolution de la commande pour non-respect des délais, Aucun dédommagement ou dommage et intérêt ne sera du et ne pourra être réclamé pour non-respect du délai ou de la date de livraison.

Les délais de livraison de stock ne sont donnés qu'à titre indicatif étant variables en fonction des impératifs de chargement, de transport et des conditions de circulation dans l'hypothèse où le vendeur est chargé du transport.

Les marchandises peuvent faire l'objet d'un enlèvement par l'acheteur au dépôt du vendeur selon les modalités indiquées au tarif en vigueur. Dans ce cas, à défaut d'enlèvement après mise à disposition, le vendeur pourra mettre la marchandise en entrepôt au frais de l'acheteur ou après mise en demeure faire procéder à la livraison de la marchandise ou à la revente compensatoire aux frais et risques de l'acheteur. Si le défaut d'enlèvement ou le refus de prendre livraison, en cas de livraison échelonnée, persiste, le vendeur pourra en outre constater la résolution du solde de la commande et ne sera plus tenu à l'exécution.

Article 5 - REPRISES DE MARCHANDISES

En cas d'annulation ou de modification du fait de l'acheteur, et sous réserve d'accord du vendeur, les reprises de marchandises pourront s'effectuer, à la condition qu'elles aient été conservées sous leur emballage d'origine.

L'intégralité des frais de transport de marchandises (livraison et reprise) sera facturée à l'acheteur selon le tarif en vigueur.

Il est expressément précisé qu'aucune marchandise n'est reprise ni échangée passé le délai de 30 jours à compter de la date de confirmation de la commande.

Article 6 - TRANSFERT DES RISQUES ET CLAUSE DE TRANSPORT

Les marchandises resteront la propriété du vendeur jusqu'à leur paiement intégral, mais l'acheteur en deviendra responsable dès leur remise matérielle, le transfert de possession entraînant celui des risques.

En conséquence l'acheteur s'engage à souscrire auprès de la compagnie d'assurance de son choix un contrat d'assurance garantissant les risques de perte, de vol ou de destruction des marchandises qui lui auront été livrées ou qui auront été livrées au tiers qu'il aura préalablement désigné, jusqu'au complet paiement de leur prix.

Les marchandises voyagent aux risques et périls de l'acheteur :

- dès la fin du chargement dans les établissements du vendeur quel que soit le moyen de transport choisi par le vendeur pour la marchandise que celui-ci s'est chargé d'expédier

- dès la mise à disposition dans les magasins du vendeur pour la marchandise à enlever chez le vendeur par les soins de l'acheteur, que leur enlèvement soit immédiat ou différé par l'acheteur.

Le vendeur fait son affaire personnelle de l'individualisation et du chargement le moment venu. Toute contestation à l'encontre du transporteur portant, lors de l'arrivée de la marchandise chez l'acheteur, soit sur une différence de quantité, soit sur une avarie de la marchandise, devra être :

- consignée immédiatement sur les documents de livraison du transporteur,

- confirmée au transporteur par l'Acheteur par lettre recommandée avec accusé de réception, au plus tard dans les trois jours ouvrables suivant la réception de la marchandise avec copie au Vendeur.

Pour la marchandise expédiée hors de France, le transfert des risques s'effectuera conformément à l'incoterm figurant dans la confirmation de commande sous la réserve figurant en préambule

(GENERALITES) des présentes conditions générales de vente.

Article 7 - PAIEMENT

1- Délai

Les prix tarifaires sont prévus pour des paiements comptants.

Le vendeur se réserve le droit d'adapter la durée du crédit à la situation de l'acheteur et subordonner l'exécution des commandes à la fourniture de garanties ou au paiement à la commande, ou préalablement à la livraison.

Le changement de statut juridique de l'acheteur pourra entraîner de plein droit l'exigibilité immédiate des créances portant sur toute marchandise livrée mais non payée, si la loi du pays référence ne s'y oppose pas.

Le vendeur se réserve notamment le droit, à tout moment, en fonction d'événements pouvant dégrader la situation de l'acheteur, ou en cas de détérioration de son crédit, de modifier les conditions et lignes de crédit préalablement accordées.

2- Date

La date de paiement est portée sur la facture.

3- Retour des traites

En cas de paiement par traites, celles-ci doivent être retournées acceptées au vendeur dans les 48 heures sous peine d'application des dispositions de l'alinéa 6 ci-après.

4- Escompte

En cas de règlement comptant ou anticipé, un escompte sera accordé. Cet escompte sera calculé sur la base de 1/12ème du taux EONIA par période de 30 jours. Le dernier taux EONIA publié à la date de l'encaissement sera retenu à cet effet.

Le montant de la TVA déductible par l'acheteur devra donc être diminué de celle afférente à l'escompte.

5- Retard de paiement et déchéance du terme

a) Si une facture venue à échéance n'est pas réglée ou ne l'est que partiellement, la déchéance du terme pourra intervenir à la seule volonté du vendeur qui exigera alors :

- après mise en demeure par lettre recommandée avec accusé de réception, des pénalités de retard à compter du lendemain du jour de l'échéance, d'un montant égal à celui qui résultera de l'application d'un taux égal à 3 (trois) fois l'intérêt légal.

- Le paiement immédiat de toutes les factures non échues.

- Le paiement avant livraison de toute commande déjà acceptée ou une garantie personnelle et/ou réelle satisfaisante.

b) Si dans les cas énumérés ci-dessus, l'acheteur ne fournissait pas la garantie demandée, le vendeur pourrait refuser de livrer, résilier le contrat et/ou les commandes en cours même dûment acceptées, demander des dommages et intérêts et / ou exercer sa réserve de propriété ainsi que les droits afférents ainsi qu'il est dit à l'article 8 ci-dessous.

c) Tout règlement de l'acheteur, quelle que soit l'imputation que ce dernier serait amené à lui donner ultérieurement, et même si son montant correspond exactement à l'une des factures, s'imputera en priorité à celle des factures correspondantes à des marchandises déjà utilisées au revendeur par l'acheteur.

d) De plus, et en sus des pénalités de retard susvisées, tout retard de paiement par rapport à la date de règlement prévue fera l'objet de plein droit d'une indemnité forfaitaire de recouvrement

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

d'un montant fixé par l'article D. 441-5 du code de commerce et à ce jour de 40 euros. Au cas où les frais engagés pour le recouvrement seraient supérieurs à l'indemnité susvisée, le vendeur pourra en demander le complément sur justificatifs.

Article 8 - RESERVE DE PROPRIETE

Torraspapel Malmenayde conserve l'entière propriété des biens vendus jusqu'au paiement effectif de l'intégralité du prix en principal et accessoires. Ne constitue pas un paiement au sens de la présente clause la remise d'un titre créant une obligation de payer telle que traite ou autre: le défaut de paiement de l'une des échéances pourra entraîner au seul choix de Torraspapel Malmenayde la revendication des biens. Ces dispositions ne sont pas en contradiction avec le transfert à l'acheteur dès la livraison, des risques de perte et de détérioration des biens vendus ainsi que des dommages qu'ils pourraient occasionner ou subir, pour quelle que cause que ce soit.

En outre, l'acheteur devra informer le vendeur de toute mesure prise par des tiers sur les marchandises demeurées la propriété dudit vendeur.

L'acheteur peut transformer ou revendre lesdites marchandises dans le cadre d'une saine gestion commerciale.

La transformation des marchandises, objets de la réserve de propriété, ne transfère pas à l'acheteur la propriété de celles-ci. Lorsque la transformation englobe aussi d'autres produits n'appartenant pas à l'acheteur, il en résulte une copropriété du vendeur sur la chose nouvelle, à concurrence de la valeur de la marchandise sur laquelle porte la réserve de propriété.

L'acheteur cède au vendeur les créances résultant de la revente des marchandises transformées ou non, soumises en tout ou en partie à la réserve de propriété, ceci en compensation de la réserve de propriété éteinte du fait de la revente et comme sûreté pour le vendeur et ceci à concurrence de la valeur des marchandises soumises à la réserve de propriété.

A la demande du vendeur, l'acheteur doit notifier cette cession à son propre acheteur.

Il est convenu que toute somme versée à l'acheteur à titre d'acompte ou de paiement partiel, s'imputera par priorité, conformément à l'article 1254 du Code Civil, sur les intérêts moratoires conventionnels tels que définis ci-dessus (dans l'article 7.5.a).

Il est encore convenu que les paiements partiels ne mettront pas obstacle à l'action en revendication du vendeur sur le fondement de la présente clause de réserve de propriété.

Le vendeur pourra résilier la vente et reprendre les marchandises transformées ou non faisant l'objet de la réserve de propriété lorsque se présente un des cas prévus à l'article concernant les paiements et figurant dans les présentes conditions générales de vente. Si le vendeur reprend les marchandises après transformation par l'acheteur et les vend à un tiers, il versera à l'acheteur la différence entre le prix de vente de ces marchandises avant et après transformation. Il est convenu que l'acheteur ne pourra, sous peine de dommages et intérêts pour résistance abusive, se dérober à la restitution des marchandises à la première sommation que lui en fera la Société Torraspapel Malmenayde par application de la clause de réserve de propriété.

En cas de désaccord sur les modalités de la restitution des marchandises, celle-ci pourra être obtenue par simple ordonnance de référé rendue par Monsieur le Président du Tribunal de Commerce de Nanterre auquel les parties attribuent expressément compétence.

La même décision désignera éventuellement un expert en vue de constater, aux frais avancés de l'acheteur, l'état des marchandises restituées et d'en fixer la valeur au jour de sa reprise pour le cas où une contestation s'élèverait entre les parties sur ce point.

Sur la base de cette expertise, les comptes entre les parties seront liquidés sans préjudice d'éventuels dommages et intérêts qui pourraient être dus par l'acheteur en réparation du préjudice subi par le vendeur du fait de la résolution de la vente pour non-paiement du prix et ce notwithstanding la restitution des marchandises par application de la présente clause de propriété.

Enfin, en cas de procédure collective à l'encontre de l'acheteur et ce conformément aux dispositions de l'article L 621.115 du Code de Commerce, la revendication de ces marchandises ne pourra être exercée que dans un délai de trois mois à partir de la publication du jugement d'ouverture de la procédure collective.

Article 9 - RECLAMATIONS

Sans préjudice des dispositions de l'article 8 ci-dessus, et sous peine d'irrecevabilité l'acheteur devra prévenir le vendeur par écrit :

- Avant emploi des marchandises et au plus tard dans les 24 heures de la livraison en cas de non-conformité patente de la quantité des marchandises reçues par rapport à la commande.

- Avant emploi des marchandises et au plus tard dans les huit jours de la livraison en cas de non-conformité patente de la qualité des marchandises reçues par rapport à la commande.

- Avant emploi des marchandises et au plus tard dans les dix jours de la livraison lorsque les marchandises présentent des vices apparents, c'est-à-dire si le défaut ou l'irrégularité peuvent être révélés par une vérification élémentaire ou par un examen superficiel.

- Pendant les essais ou le passage normal en machine, et au plus tard dans les quatre mois de la livraison en cas de vice caché, c'est-à-dire si le défaut ou l'irrégularité ne peuvent être révélés qu'à l'occasion d'un examen approfondi des essais, ou des passages normaux en machine.

Dans ce cas, les réclamations ne sont recevables que si la fraction des marchandises employées n'excède pas 10 % de la quantité livrée. L'emploi des marchandises pour une quantité supérieure à 10% constitue une acceptation absolue de la marchandise par l'acheteur.

Si au cours de son emploi l'acheteur constate que la marchandise ne convient pas à l'usage auquel il la destinait, le travail devra être arrêté immédiatement et pas plus de 10% de la marchandise ne devra être consommée. L'acheteur informera le vendeur par écrit de la situation. Le vendeur devra être mis à même d'analyser sur place le travail à réaliser, le comportement de la marchandise et ses conditions d'emploi.

Le travail ne pourra être suivi qu'après accord formel intervenu entre le vendeur, l'acheteur et éventuellement l'utilisateur de la marchandise. Lorsqu'une réclamation est reconnue fondée par le vendeur, celui-ci reprend à ses frais la marchandise défectueuse qui doit lui être renvoyée par l'acheteur en bon état, dans le paquetage et l'emballage

d'origine ou similaire.

Le vendeur remplacera la marchandise dans le délai le plus court compatible avec ses possibilités de stock ou d'approvisionnement.

Lorsque le remplacement s'avérera impossible, l'acheteur pourra prétendre à indemnisation dans le cas où, après mise en œuvre, la marchandise se révélera non conforme aux caractéristiques garanties dans l'acceptation de commande ou sur le bon de livraison.

En tout état de cause, l'indemnisation éventuelle due par le vendeur sera limitée à la valeur de la marchandise reconnue non conforme.

Les échantillonnages et caractéristiques de nos produits sont donnés à titre indicatif, et ne sauraient engager la responsabilité de Torraspapel Malmenayde de quelque façon que ce soit.

Article 10 - TOLERANCES DE LIVRAISONS EN POIDS

Il sera fait application des Conditions Générales de Vente des fabricants de papiers et cartons de la Communauté Européenne (C.E.P.A.C), résumé ci-dessous :

L'appréciation de l'écart entre poids commandé et poids livré devant se faire par livraison de commande ou partie de commande faisant l'objet d'un même délai de livraison et portant sur une seule qualité (composition, teinte et autres spécifications) et un seul format, les tolérances selon l'importance des tonnages livrés sont les suivantes :

1 Papiers et cartons graphiques en qualités usuelles de chaque fabricant - qualités, grammages et formats usuels.

Quantité commandée sans maximum ni minimum de quantité imposée(*)	
Au-dessus de 100 tns	+/- 2.5 % avec un maximum de 1 tonne
50 à 100 tns comprises	+/- 4 %
20 à 50 tns comprises	+/- 5 %
10 à 20 tns comprises	+/- 7 %
5 à 10 tns comprises	+/- 8 %

(*) Si des écarts ne sont admis que dans un sens, les tolérances figurant sur ce tableau sont doublées.

(**) Les tolérances de plus ou moins 8 % pour les commandes au-dessous de 3 tonnes ne concernent pas les sortes de grande consommation qui ne sont vendues que par l'intermédiaire du commerce de gros pour les tonnages inférieurs à 3 tonnes.

2 Papiers et cartons graphiques dans des qualités et grammages usuels pour chaque fabricant mais en formats spéciaux.

Quantité commandée sans maximum ni minimum de quantité imposée(*)	
Au-dessus de 100 tns	Accord préalable
50 à 100 tns comprises	+/- 4 %
20 à 50 tns comprises	+/- 6 %
10 à 20 tns comprises	+/- 8 %
5 à 10 tns comprises	+/- 10 %
3 à 5 tns comprises	+/- 15 %
en dessous de 3 tns	+/- 20 %

(*) Si des écarts ne sont admis que dans un sens, les tolérances figurant sur ce tableau sont doublées.

3 Papiers et cartons en bobines

Par suite de la variété des dimensions des bobines,

il n'est pas possible de fixer uniformément les tolérances quantitatives.

En conséquence, vendeur et acheteur auront à fixer des tolérances spécifiques.

Cependant, s'il n'y a pas eu d'accord, les tolérances seront celles prévues ci-dessus au 1) pour les papiers et cartons graphiques.

Article 11 - FORCE MAJEURE

Les grèves, le défaut de transport, l'interdiction d'importation, les accidents d'usine, l'incendie, et en général, toute cause indépendante de la volonté du fabricant ou mettant obstacle à la réception régulière des matières premières ou à l'expédition courante des produits manufacturés, sont considérés comme cas de force majeure et mettent le fabricant en droit de retarder ou, après un arrêt de fabrication d'un mois, d'annuler l'exécution des commandes ;

Les autres causes intérieures, entraînant un arrêt, une suspension ou une réduction passagère de fabrication, donnent droit à des prolongations de délais équivalentes à leur durée. Elles ne pourront être invoquées par les contractants comme cause de résiliation des ordres.

Article 12 - CLAUSE ATTRIBUTIVE DE COMPETENCE - LITIGES

Les parties conviennent expressément que tout litige, de quelque nature que ce soit, relatif aux présentes conditions générales de vente, relèvera de la compétence exclusive du Tribunal de Commerce de Nanterre, et ce, même en cas de pluralité de défendeurs ou d'appel en garantie.

Nanterre devra alors trancher le litige selon les présentes conditions qui sont la loi du marché, et selon les lois françaises à moins que les parties ne soient expressément convenues de se référer à une autre législation.

Les présentes conditions générales de vente sont rédigées en français. En cas de transaction dans une langue européenne, seul le texte français fera foi.

Les présentes Conditions Générales de Vente sont accessibles à tout moment sur le site Internet du Vendeur www.torraspapelmalmenayde.fr.



15, avenue Galilée - 92350 Le Plessis Robinson

www.torraspapelmalmenayde.fr

Tél : 0 810 867 727 - Fax : 01 41 07 70 00

